

DÉCISION N°D-2024-114

MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE POUR LA VILLE DE CARRIERES-SUR-SEINE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Considérant la nécessité d'assurer la réhabilitation des locaux de la police municipale dans les écoles pour la ville de Carrières-sur-seine,

DÉCIDE

Article 1 : **D'AUTORISER** le Maire à procéder par cette décision à la signature du marché n°2024-017 avec :

LOT 1 : la société TINO RC domiciliée au 253 route de Saint Germain 78420 CARRIERES SUR SEINE.

LOT 2 : la société ENCOTRA domiciliée au 45-47 avenue Pierre Brossolette 92120 Montrouge.

LOT 3 : la société MARLIER domiciliée au 83 rue saint roch zi saint roch 95260 BEAUMONT SUR OISE.

LOT 4 : la société ETS HUARD domiciliée au Route de Gisy bat 16 bureauxpace91570 BIEVRES.

LOT 5 : la société ETEL domiciliée au 1 rue René Dumont 77380 COMBS LA VILLE.

Article 2 : Le montant du marché est :

LOT 1 : 97 435,00 € HT

LOT 2 : 62 875,55 € HT

LOT 3 : 84 500,00 € HT

LOT 4 : 51 186,19 € HT

LOT 5 : 51 000,00 € HT

Article 3 : Le délai d'exécution du marché comprend la période de préparation et le délai d'exécution des travaux. La durée d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de notification qui fera office d'ordre de service. La durée des travaux tous corps d'états 5 mois y compris préparation. La date prévisionnelle de début de l'exécution de la prestation est le mois de juin 2024 (à adapter selon disponibilité du titulaire).

Article 4 : D'imputer sur le budget communal concerné, les dépenses intégrales liées au marché.

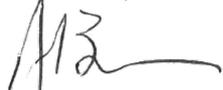
Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 30/07/2024



Le Maire,


Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.